

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	10

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vingt-huit aout deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Noël GARDEN, Julien FIAT, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET,

Absents excusés : Béatrice FIAT, Philippe GALL

Procurations : Béatrice FIAT donne procuration à Nicole FAURE , Philippe GALL donne procuration à Gilles GUINARD.

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-25 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un correctif sur le budget primitif 2025.

Madame le Maire propose à l'assemblée la décision modificative n°1 telle que définie dans le tableau ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-701249 : Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	385,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7068129 : Revers. redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	202,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	587,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8558 : Autres contributions obligatoires	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	23 587,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	23 587,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 587,00 €	23 587,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

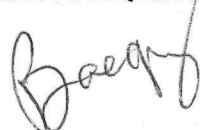
Où cet exposé,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1 modifiant les comptes du budget primitif 2025 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le secrétaire de séance
Andrée BOCQUERAZ



Le Maire,
Nicole FAURE

